

Tarifs applicables au 01/04/2017

## TRANSACTION - VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 20 000 €: 2500 €TTC
- Pour un prix de vente compris entre 20 000 € et 60 000 €: 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 60 000 € et 100 000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 150 000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 000 € et 200 000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 200 000 €: 5 % TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

**Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

**Honoraires à la charge du bailleur :**

10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Honoraires à la charge du locataire :**

10 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue).

**Honoraires d'établissement d'état des lieux :**

Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Principe du non-cumul:

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.